Le 25 février dernier, l'Autorité de la concurrence a pris l'initiative de lancer une **enquête** sur le **secteur** de la **distribution** du **médicament** à **usage humain** en **ville**. Elle vient de rendre un avis dans lequel elle appelle de ses vœux une adaptation progressive et limitée du secteur aux nouveaux modes de commercialisation et aux attentes des consommateurs en matière de prix et services.

Le gouvernement partage les objectifs d'un bon usage du médicament associé à la maîtrise des dépenses de santé auxquels participent les professionnels. Il prend acte des recommandations de l'Autorité de la concurrence qui ont pour certaines d'entre elles déjà trouvé leur traduction concrète.

Ainsi, **la promotion des médicaments génériques** constitue un axe important de l'action du gouvernement, qui a décidé de lui donner un nouvel élan.

Par ailleurs, **Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, réaffirme son attachement au monopole officinal sur les médicaments, qui permet à notre pays de sécuriser leur dispensation et d'agir efficacement contre la contrefaçon, tout en garantissant l'accès de nos concitoyens aux médicaments sur l'ensemble du territoire.**

Leur dispensation nécessite, au bénéfice des patients, notamment âgés, l'exercice d'une mission de conseil, à l'officine comme pour la vente en ligne. Les officines, acteurs du premier recours, sont appelées à prendre toute leur place dans le système de santé, dans le cadre de la stratégie nationale de santé. La ministre est attentive, dans cette perspective, à ce que les négociations engagées par les pharmaciens avec l'assurance maladie sur l'évolution du mode de rémunération de l'officine débouchent rapidement.

S'agissant de la distribution en gros des médicaments, Marisol Touraine annonce qu'elle missionne l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) afin de dresser un état des lieux de la situation et de proposer des évolutions, après avoir entendu l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament.